Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260416-DE04CM160426A-DE

Dinan Léhon

Affaire n°4 à l'ordre du jour Année 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril 2026,

Sur convocation en date du 10 avril 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Charles HOUZE, Didier DERU, Odile MIEL-GIRESSE, Tanguy METROPE, Christine MASSART, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Dominique ORHANT, Olivier BOBIGEAT, Matthieu JOUNEAU, Sonia DABIN, Béatrice SAGORY, Lydie PATRY, Laurent VANDAMME, Yann LUCAS, Camille SOUFFLET, Angèle COUELLAN, Stella CORBES, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Soilihi ABOUDOU, Emilie PINSON, Baptiste THEVELEIN.

ETAIENT EXCUSES : Laurence LE DÛ (pouvoir à René DEGRENNE, Maire délégué), Jacques TOUMINET (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Anne-Sophie MORIN (pouvoir à Didier LECHIEN, Maire), Yves KOZIEL (pouvoir à Sonia DABIN), Philippe MORANT (pouvoir à Lydie PATRY), Christelle BOUVIER (pouvoir à Didier DERU), Marina BADOUAL (pouvoir à Anne-Sophie GUILLEMOT), Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Charles HOUZE).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Angèle COUELLAN

FINANCES - Règlement budgétaire et financier 2026

Rapporteur : Didier DERU

L'article 106 III de la loi NOTRé du 7 août 2015 a rendu obligatoire l'adoption d'un règlement budgétaire et financier (RBF) pour toute collectivité locale ou groupement de plus de 3 500 habitants appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57.

Cette nomenclature comptable, initialement applicable aux métropoles, a été généralisée à l'ensemble des collectivités territoriales à compter du 1er janvier 2024.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260416-DE04CM160426A-DE

Une première version de ce règlement budgétaire et financier de la ville de Dinan a été adoptée par délibération du Conseil municipal le 29 février 2024.

À la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, un nouveau règlement budgétaire et financier doit être adopté avant le vote du budget.

Le règlement budgétaire et financier a pour objet de rappeler les normes tant légales que réglementaires ainsi que de formaliser des processus de gestion budgétaire et financière propres à la collectivité.

Ce règlement budgétaire et financier de la ville de Dinan s'articule autour de quatre thématiques :

1. Le cadre budgétaire et comptable, avec le rappel des grands principes budgétaires, et les modalités de préparation, de présentation, d'adoption et d'exécution du budget ;

2. La gestion pluriannuelle, avec les grands principes de la gestion pluriannuelle et la gestion des autorisations de programme ;

3. Les procédures d'exécution comptable, avec l'exécution budgétaire des dépenses et des recettes, la clôture d'exercice, les provisions et la comptabilité patrimoniale ;

4. Les autres dispositions particulières (gestion de la dette et de la trésorerie, garanties d'emprunt, gestion des subventions).

Le règlement budgétaire et financier peut être révisé par voie d'avenants adoptés en Conseil municipal, en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion de la Ville.

* *

Vu l'avis de la commission Ressources du 7 avril 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à L'UNANIMITE :**

- **D'APPROUVER** le règlement budgétaire et financier de la ville de Dinan, tel que présenté en annexe.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN

